

## Financement uniforme

**Les débats sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) ont longtemps semblé bloqués par divers acteurs, notamment par les cantons.**

Le modèle EFAS a pour objectif d'équilibrer la contribution inégale des prestataires de soins, des assureurs et des cantons au financement des prestations ambulatoires et stationnaires et de mettre ainsi un terme aux fausses incitations entraînant des surcoûts dans le système de santé. Pour les cantons, cela signifierait une participation financière plus forte aux prestations ambulatoires, ce qu'ils ont tout d'abord rejeté en masse. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a toutefois annoncé un dégel en avril 2018 suite à des discussions avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Le FST salue ce développement et défendra l'initiative lors de la consultation.

Les projets des cantons et des hôpitaux vont à contre-courant du transfert des traitements stationnaires vers les traitements ambulatoires: les investissements dans les infrastructures, principalement destinés à l'extension des infrastructures stationnaires, s'élèvent actuellement à environ 15 milliards de francs (source: présentation Swica, séance d'information du FST 2018).

## Assurance qualité

Fin avril, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

## Prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS)

Dans un contexte de diminution des prestations stationnaires, ces projets sont voués à l'échec d'un point de vue économique. Le FST insiste sur le fait que le transfert du stationnaire à l'ambulatoire doit être abordé à tous les niveaux; les cantons ne doivent pas s'enfermer dans des projets déraisonnables qui s'accompagneraient de coûts supérieurs.

Le développement actuel en matière de financement doit enfin aussi être envisagé en lien avec la nouvelle gestion des admissions des médecins. Le système actuel, dans lequel les cantons peuvent décréter un «blocage des admissions» de médecins de l'AOS, expirera mi-2019. Il exige désormais des solutions à long terme. Le Conseil fédéral suggère de prendre des mesures visant à assurer et à promouvoir la qualité et de déléguer davantage de compétences aux cantons en leur permettant de fixer le nombre maximum de praticiens par spécialité. Concernant les coûts plus élevés que les cantons sont amenés à supporter avec le financement uniforme du fait des effets dynamiques dans le domaine ambulatoire, le FST soutient le principe des compétences supplémentaires des cantons quant à la gestion des admissions des prestataires de soins. D'un point de vue politique, il convient néanmoins d'envisager les deux projets comme un paquet global et de bien les équilibrer.

## Approche ascendante de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national

du Conseil national a terminé les consultations détaillées concernant

## Editorial

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi de reprendre la présidence du Forum Santé pour Tous (FST) et de m'engager à vos côtés en faveur d'un système de santé libéral. Il me tient particulièrement à cœur que notre excellent système de santé puisse continuer à se développer tout en restant accessible et abordable pour tous. A cet égard, je suis conscient du fait que la hausse des coûts et la systématisation des fausses incitations exigent des adaptations du système, ainsi que des solutions solides et durables.

Dès ce premier semestre, nous avons fort à faire avec des projets politiquement sensibles. Ainsi, le PDC a annoncé pour l'automne 2018 l'initiative populaire «Baisser les primes – pour un frein aux coûts de la santé», dans laquelle il demande un plafonnement des coûts. Ce faisant, il se méprend sur les réalités qui prévalent: en cas de plafonnement des coûts, il ne serait plus possible de garantir une prise en charge égalitaire et de grande qualité pour tous les assurés. Une telle mesure serait même fatale pour les personnes souffrant de graves problèmes de santé et ayant de faibles revenus. La sortie de la spirale des coûts passe bien plus par le transfert des traitements stationnaires vers les traitements ambulatoires dès lors que la situation le permet.

Cette exigence va de pair avec le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires. Nous devons entreprendre des modifications structurelles et mettre un terme aux fausses incitations afin d'éviter les coûts élevés tout en assurant la pérennité de notre système de santé et en le préparant pour les traitements médicaux de demain. Nous nous opposons toutefois résolument à toutes les formes de nationalisation du domaine de la santé et soulignons ce qui est nécessaire pour optimiser le rôle de la concurrence encadrée dans le domaine des assurances-maladie comme dans celui des prestations de santé.

Le FST continuera de s'exprimer en ce sens: lors des séances d'information à Berne, lors des manifestations régionales dans toute la Suisse et quatre fois par an dans notre newsletter.

Mon très cher collègue du Conseil des Etats Alex Kuprecht a présidé le FST pendant près d'une décennie. C'est un grand honneur que de prendre sa relève. Je tiens vraiment à le remercier ici une nouvelle fois pour la manière dont il a présidé le Forum Santé pour Tous et l'a marqué de son dynamisme et de son engagement sans faille.

Vous aussi, devenez membre du Forum Santé pour Tous!

Damian Müller, conseiller aux Etats  
Président du Forum Santé pour Tous

**le renforcement de la qualité et de l'économicité dans la LAMal. Elle a élaboré son propre modèle de promotion de la qualité qui est actuellement soumis au Parlement.**

Elle prévoit de mettre en place une commission de la qualité où siègeront les cantons, les prestataires et les assureurs aux côtés d'autres experts. La commission pourrait aussi bien avoir une fonction de conseil pour les assureurs, les prestataires et les autorités que mandater des tiers pour définir des indicateurs de qualité. Le principe d'un institut fédéral de la qualité, initialement revendiqué par la Commission de gestion du Conseil national, entre autres, est également abandonné, de même que le financement par les assurés des fonctions de surveillance de la fédération et des programmes de qualité au niveau national. Contrairement au projet du Conseil fédéral, les programmes de qualité devraient aussi tenir pleinement compte des organismes de qualité existants dans le domaine ambulatoire. L'approche descendante du Conseil fédéral n'est donc plus d'actualité. Les conditions-cadres élaborées par la CSSS-N garantissent en revanche que les prestataires devront réellement effectuer les travaux de

qualité nécessaires: malgré les dispositions légales en ce sens, cela fait plus de 20 ans que le domaine ambulatoire ne fait l'objet d'aucun programme ni d'aucune mesure systématique de la qualité. Dans le domaine ambulatoire, la qualité du résultat est en règle générale une véritable boîte noire. Une vraie mise en concurrence des éléments qualitatifs est pourtant uniquement possible à condition de s'appuyer sur des indicateurs normalisés et transparents.

Le registre suisse des implants (SIRIS) est un bon exemple d'assurance qualité sans intervention de l'Etat. SIRIS recueille les données sur les implants du genou et de la hanche, ainsi que des données spécifiques sur les patients. La traçabilité de chaque implant est ainsi assurée de manière confidentielle et anonymisée. La base de données centrale permet de tirer des conclusions sur le comportement à long terme des implants et des interventions médicales, et de comparer différents matériaux, techniques et produits. L'économie de la santé évite ainsi d'elle-même des erreurs, identifie rapidement les améliorations possibles et affine les diagnostics et les pronostics sans nécessiter la moindre intervention de l'Etat.

## Au Parlement

**Conseil des Etats (motion 17.3607, 30 mai): Adaptation régulière des tarifs pour garantir des soins de qualité à des coûts abordables**

Le Tarmed doit être régulièrement adapté et développé par les partenaires tarifaires. Il convient de prévenir les blocages et de renforcer la mise en concurrence des idées. Le FST soutient ce projet s'il est garanti que seuls les tarifs économiques peuvent être déclarés contraignants et que les nouveaux tarifs empêchent une augmentation des coûts.

**Conseil national (15.083, 11 juin): LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité**

Le Conseil fédéral veut améliorer la qualité des prestations médicales, renforcer la sécurité des patients et freiner la hausse des coûts dans

l'assurance obligatoire des soins. Le FST soutient les efforts pour plus de qualité, mais milite pour s'en tenir aux définitions des conditions-cadres par l'Etat.

**Conseil national (postulat 18.3040, 13 juin): Bases légales visant à garantir la fourniture des soins dans le domaine des maladies rares**

Le Conseil fédéral doit démontrer dans un rapport quelles adaptations légales et conditions-cadres financières sont nécessaires pour améliorer la fourniture de soins dans le domaine des maladies rares. Le FST salue ce postulat. Pour autant, l'AOS ne doit pas prendre en charge de manière sous-jacente des médicaments non autorisés. Les critères d'économicité, d'adéquation et d'efficacité (EAE) doivent ici aussi être garantis.

## Evénements

Depuis 2017, le FST invite à des manifestations régionales. Nous complétons ainsi les séances d'information ayant lieu à Berne et portons les principes et informations visant à une conception libérale de notre système de santé auprès de parties prenantes et d'hommes et de femmes politiques locaux et cantonaux.

### Manifestation régionale Suisse centrale

- Mercredi 24 octobre 2018  
à partir de 18h00  
Hôtel Waldstätterhof, Lucerne  
Guido Graf, directeur de la santé (LU) (sollicité), et Dr Josef Brandenberg, président de la fmCh, donneront une conférence sur le thème **EFAS**. Leurs interventions seront suivies d'un débat et d'un apéritif dînatoire.

Veuillez vous inscrire dès maintenant sur: [contact@santepourtous.ch](mailto:contact@santepourtous.ch).

### Séance d'information au printemps 2019

Nous sommes très heureux d'accueillir le ministre de la Santé Alain Berset à notre événement traditionnel de la session de printemps 2019 en tant que conférencier principal. Les détails et le programme seront dévoilés sous peu.

Vous trouverez de futurs événements, des communiqués de presse et des documents de synthèse sur: [www.santepourtous.ch](http://www.santepourtous.ch)

## Devenez membre!

Le Forum Santé pour Tous, qui œuvre en faveur d'un système de santé libéral, vous informe en permanence et organise pour vous différentes manifestations.

Nous nous réjouissons de vous compter bientôt parmi nos membres. Contactez-nous à l'adresse suivante: [contact@santepourtous.ch](mailto:contact@santepourtous.ch)

**Conseil national (initiative parlementaire 15.419, 15 juin): Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins**

La LAMal doit être adaptée de telle sorte que la qualité des prestations soit également déterminante pour la tarification dans le domaine ambulatoire. Le FST soutient l'élaboration des adaptations correspondantes dans la LAMal.